



Copropriétés

RÉNOVER, ÇA VAUT LE COÛT !



L'AGGLO vous aide à financer votre rénovation : suivez le guide !

LES AIDES DE L'AGGLO

L'aide au Diagnostic Technique Global (DTG) :

ce dispositif permet aux copropriétaires d'obtenir un audit énergétique et un Plan Pluriannuel de Travaux.

- **50 % de la dépense hors taxe éligible plafonnée à 5 000 €.**

Conditions d'éligibilité sur www.casgbs.fr

Les aides aux travaux :

- pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources : **de 2 000 € à 3 000 €.**
- pour les propriétaires bailleurs sous conditions.

Le +
toutes ces
aides sont
cumulables

LES AIDES DE L'ÉTAT

MaPrimeRénov' Copropriété finance les rénovations énergétiques globales :

Jusqu'à 45 % du montant des travaux éligibles, avec un bonus de 10 % en cas de sortie du statut de passoire énergétique.

Cette aide de l'État est ouverte à tous les copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Conditions d'éligibilité sur www.france-renov.gouv.fr



POURQUOI RÉNOVER ?

C'est la garantie :

- > d'avoir un logement plus confortable et sécurisé
- > de faire des économies sur ses factures d'énergie
- > d'augmenter la valeur de son bien

PAR OÙ COMMENCER ?

Afin que les habitants du territoire bénéficient de **conseils neutres, gratuits et d'un accompagnement** tout au long de leur parcours, l'Agglo soutient financièrement l'association Énergies Solidaires qui anime le guichet unique :

**Espace conseil France Rénov'
Énergies Solidaires**

01 39 70 23 06

contact@energies-solidaires.org

Pour toute information complémentaire,
contactez le service Habitat de l'Agglo
habitat@casgbs.fr - 01 30 09 75 30
ww.casgbs.fr

